Dispositif

1) *Le recours est rejeté.*

2) *Laboratorios Ern, SA, est condamnée aux dépens.*

(1) JO C 53 du 20.2.2017.

Arrêt du Tribunal du 30 novembre 2017 — Mackevision Medien Design/EUIPO (TO CREATE REALITY)

(Affaire T-50/17) (1)

[«Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne verbale TO CREATE REALITY — Marque constituée d'un slogan publicitaire — Motif absolu de refus — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) no 207/2009 [devenu article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001]»]

(2018/C 022/55)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Mackevision Medien Design GmbH Stuttgart (Stuttgart, Allemagne) (représentants: E. Stolz, U. Stelzenmüller et J. Weiser, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentants: A. Graul et S. Hanne, agents)

Objet

Recours formé contre la décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 20 décembre 2016 (affaire R 995/2016–5), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal TO CREATE REALITY comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

1) *Le recours est rejeté.*

2) *Mackevision Medien Design GmbH Stuttgart est condamnée aux dépens.*

(1) JO C 104 du 3.4.2017.

Ordonnance du Tribunal du 22 novembre 2017 — Digital Rights Ireland/Commission

(Affaire T-670/16) (1)

(«Recours en annulation — Espace de liberté, de justice et de sécurité — Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles — Transfert des données à caractère personnel vers les États-Unis — Société à but non lucratif de droit irlandais — Absence de protection des données personnelles pour les personnes morales — Responsable du traitement — Recours au nom de membres et de soutiens — Recours dans l'intérêt du public — Irrecevabilité»)

(2018/C 022/56)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Digital Rights Ireland Ltd (Bennettsbridge, Irlande) (représentant: E. McGarr, solicitor)